



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°39 – 7 décembre 2022

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement à la culture



MAÏS

Bilan du suivi 2022 de la Chrysomèle du maïs en Alsace et recommandations.

Bilan du suivi 2022 de la Chrysomèle du maïs en Alsace et recommandations.

Depuis 2014 et la sortie de quarantaine de la chrysomèle, les partenaires du réseau de surveillance biologique du territoire se mobilisent pour assurer la surveillance et la gestion de cet insecte, qui reste un ravageur majeur du maïs s'il n'est pas contrôlé.

Durant l'été 2022, un réseau de 14 pièges à phéromones et 78 pièges chromatiques a été suivi par les partenaires régionaux sur l'ensemble de la région. Etant donné que la présence de la chrysomèle du maïs est avérée sur tout le territoire, il n'est pas apparu opportun de maintenir un grand nombre de pièges à phéromones et la proportion entre type de piège a été inversée en 2022.

Cette année, le nombre de captures s'élève à 8 916 et 7 528 respectivement pour les pièges à phéromones et chromatiques.

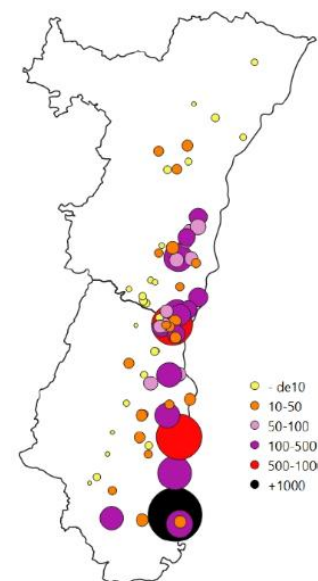
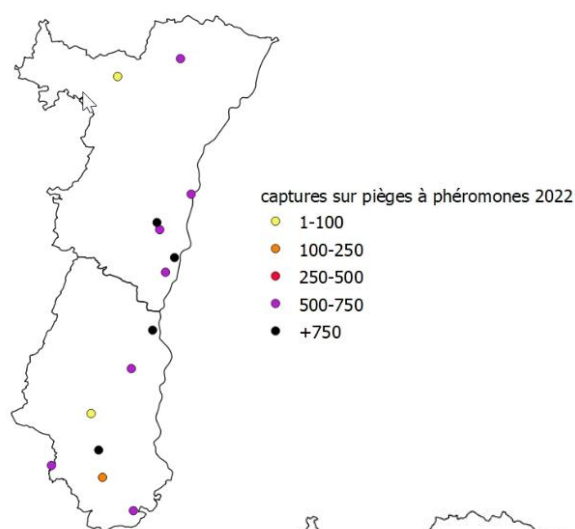
Avec l'évolution du réseau de piégeage, il est difficile de tirer des conclusions sur l'évolution des captures :

- Les pièges phéromones sont positionnés dans les secteurs où l'insecte est historiquement le moins présent. La principale conclusion de la campagne de piégeage 2022 est la présence généralisée de l'insecte avec des niveaux en hausse.

La moyenne des captures par piège s'élève en 2022 à 637, avec seulement 3 pièges à moins de 500. Dans ces conditions, le recours à des pièges à phéromone en Alsace ne paraît plus pertinent.

- Les captures sur pièges chromatiques s'élèvent à 7 528, moins nombreuses que l'an dernier malgré l'augmentation du nombre de pièges. Si la moyenne est de 97 individus piégés par parcelle, la médiane n'est que de 33 illustrant la forte variabilité présente sur le territoire.

Cette situation ne doit pas masquer une réalité qui est apparue en nette dégradation cette année avec des dégâts jusque-là jamais observés en parcelles :



Verse précoce

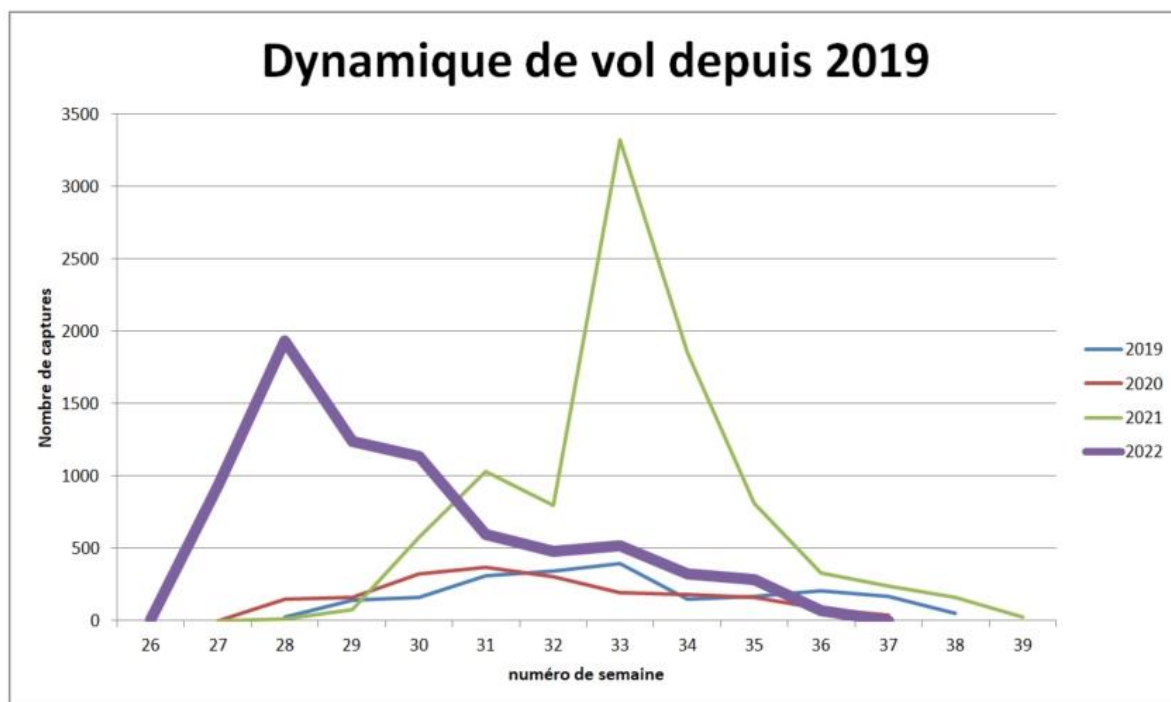


Consommation
du limbe



Consommation
des soies

L'explication du décalage entre les observations en parcelles et les captures peut certainement s'expliquer par un cycle particulièrement précoce. Dans ces conditions, la première partie du vol n'a peut-être pas été capturée, les plaques ayant été installées trop tardivement. Les protections réalisées début juillet contre la pyrale du maïs ont aussi pu influencer le niveau de captures une fois les plaques installées.



Il est encore difficile d'évaluer l'impact de l'insecte sur la production. Les secteurs les plus touchés sont les zones irriguées, si bien qu'un problème d'enracinement lié à l'insecte peut se trouver compensé par une irrigation abondante. Les dégâts en végétation sur feuilles et soies sont quant à eux trop limités pour impacter le rendement.

Face à cette situation, nous rappelons que **la rotation reste le pivot de la lutte** contre cet insecte, dans la mesure où elle est économiquement supportable et /ou techniquement adaptée au système de culture des exploitations.

En fonction des captures sur pièges chromatiques, les recommandations d'Arvalis - Institut du Végétal sont les suivantes :

Risque de nuisibilité de la chrysomèle du maïs selon la parcelle		Très faibles captures sur pièges jaunes <0.5 adultes/piège/jour	Faibles captures sur pièges jaunes 0.5 à 5* adultes/piège/jour	Captures significatives sur pièges jaunes >5*adultes/piège/jour <u>Valeur indicative</u>
+	Stress hydrique faible	Pas de maïs 1 an sur 4	Pas de maïs 1 an sur 4 <i>+ éventuelle protection insecticide au semis**</i>	Pas de maïs l'année suivante
+++	Stress hydrique fort	Pas de maïs 1 an sur 3	Pas de maïs 1 an sur 3	Pas de maïs l'année suivante

Afin que chaque agriculteur ait en main les éléments pour décider de la conduite à tenir en fonction, la mise en place de pièges chromatiques doit se généraliser dans toutes les exploitations.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter votre technicien pour évaluer les mesures de gestion à mettre en place sur vos parcelles.

Une gestion collective et responsable de ce ravageur important du maïs dans la région est une des conditions essentielles au maintien d'une filière alsacienne performante.

Les partenaires techniques se réuniront cet hiver pour définir une **stratégie commune** et diffuser des messages techniques communs.

Les partenaires de la filière maïsicole alsacienne impliqués dans le suivi chrysomèle :

Agro 67 – Ets Armbruster – Arvalis-Institut du Végétal – Chambre d'agriculture d'Alsace – CAC – Comptoir Agricole – ERDC FMC - FREDON Alsace – Ets Gustave Muller – Ets Lienhart – Ets Walch.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : AGRO 67, Arvalis - Institut du Végétal, CAC – Ampélys, Chambre d'Agriculture d'Alsace, Le Comptoir Agricole, CRISTAL UNION, Gustave MULLER, ETS ARMBRUSTER, ETS LIENHART, WALCH.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, Chambre d'Agriculture d'Alsace, Cristal Union et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane CARABIN - joliane.carabin@grandest.chambagri.fr



"Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto II+".